

Index AI : PRE01/593/2012
03 December 2012

Israël doit stopper la construction de colonies en Cisjordanie

En annonçant qu'il va poursuivre l'extension des colonies en Cisjordanie en réaction au vote de l'ONU sur le statut d'État observateur de la Palestine, le gouvernement israélien bafoue le droit international humanitaire et relatif aux droits humains, a déclaré Amnesty International lundi 3 décembre.

« La construction des colonies est la cause de déplacements forcés et d'une myriade d'atteintes aux droits humains, et constitue une violation flagrante du droit international. Israël doit immédiatement stopper toutes les constructions de colonies et d'infrastructures connexes, première étape en vue du départ de tous les colons des territoires occupés, a indiqué Ann Harrison, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Cette annonce adresse un message fort au monde entier, à savoir que le gouvernement israélien actuel ne respecte pas les droits humains ni le droit international. La construction de colonies bafoue les droits des Palestiniens en Cisjordanie occupée et est prohibée en toutes circonstances. »

Vendredi 30 novembre, Israël a annoncé qu'il avait autorisé la construction ou l'extension des colonies sous la forme de 3 000 logements supplémentaires dans des sites non identifiés en Cisjordanie occupée.

La veille, la Palestine avait accédé au rang d'État observateur non-membre au sein des Nations unies lors d'un vote de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Selon certaines informations, d'autres projets d'extension se situent dans le secteur stratégique appelé « East 1 », ou « E1 », situé entre Jérusalem-Est et la colonie de Maale Adumim.

L'armée israélienne envisage déjà d'expulser de force et de déplacer les habitants de 20 villages palestiniens situés près du secteur E1 et de la colonie de Maale Adumim, soit quelque 2 300 personnes, pour la plupart des Bédouins jahalins.

Les autorités israéliennes n'ont pas consulté les villageois, qui s'opposent à leur transfert. La majorité des maisons et des bâtiments dans ces villages sont visés par un ordre de démolition.

Depuis le vote de l'Assemblée générale jeudi 29 novembre, les colons près des villages bédouins auraient intensifié leurs manœuvres de harcèlement et de violence.

D'après les habitants, des enfants et des bergers ont été agressés, et les colons diffusent une musique assourdissante et braquent des projecteurs sur les villages bédouins.

Les Jahalins ont été déplacés à de nombreuses reprises depuis 1948, date à laquelle ils sont devenus des réfugiés, leurs terres se trouvant en effet sur le territoire de ce qui est devenu l'État d'Israël.

La politique israélienne d'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés est caractérisée par la discrimination fondée sur la nationalité, l'origine ethnique et la religion.

Les colonies, implantées sur des terres palestiniennes, sont réservées aux Juifs, qui ont droit à la nationalité israélienne et à la protection de la loi israélienne, même s'il s'agit de migrants venus de l'étranger qui vont habiter dans ces colonies sans même avoir résidé dans l'État d'Israël.

Les Palestiniens, qui sont soumis, non pas à la législation civile, mais à la législation militaire israélienne, ne sont pas autorisés à entrer dans les colonies israéliennes, à s'en approcher ni à emprunter les routes des colons, et sont donc privés de ressources nécessaires à leur subsistance et limités dans leurs mouvements.

En outre, les colons bénéficient d'avantages importants, notamment financiers, et sont autorisés à exploiter les terres et les ressources naturelles qui appartiennent à la population palestinienne.

L'article 49 de la Quatrième Convention de Genève interdit à toute puissance occupante de transférer sa propre population civile dans les territoires qu'elle occupe.

La construction de colonies en Cisjordanie occupée s'est poursuivie durant l'année 2012. Tout récemment, le 6 novembre, le ministère du Logement a lancé un appel d'offres pour la construction de 1 285 logements à Jérusalem-Est et dans la colonie d'Ariel, dans le nord de la Cisjordanie.

Ce n'est pas la première fois qu'Israël annonce de nouveaux projets d'extension en réaction à des initiatives diplomatiques palestiniennes à l'ONU.

Le 3 novembre 2011, à la suite de l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le gouvernement israélien a déclaré que près de 2 000 nouvelles maisons seraient construites à Jérusalem-Est et dans les colonies d'Efrat et de Maale Adumim, en Cisjordanie.

Douze jours plus tard, le 15 novembre 2011, le ministère du Logement lançait un appel d'offres pour 2 230 nouveaux logements au-delà de la « Ligne verte » (ligne d'armistice de 1949).